

FICTION ET LÉGISLATION : LE THRILLER JUDICIAIRE POUR LA PROMOTION DU DROIT PÉNAL DANS *LES ABÎMES*¹

Patricia AHIOUA-ATSÉ

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

patricia_ahioua@yahoo.fr

Résumé : Le roman est le genre qui, dans sa composition, s'appuie généralement sur des réalités sociales. Avec le Thriller judiciaire, une branche du roman policier, généralement classée dans le champ de la paralittérature, le roman s'autorise à faire une incursion dans le domaine législatif. Il a la particularité d'utiliser les acteurs judiciaires tels que des avocats, des juges, des magistrats, des procureurs pour mener des enquêtes afin de démasquer le ou les coupables dans des affaires de meurtre. Dans le thriller judiciaire, la fiction et la législation se croisent pour mettre en avant les spécificités du système judiciaire, notamment celles de la société française. Dans l'œuvre intitulée *Les Abîmes*, un recueil de nouvelles, ces spécificités sont recensées dans trois récits dans lesquels la place donnée aux questions juridiques sont bien plus larges. Notre objectif à travers cette communication est de montrer que si l'une des fonctions majeures du roman est d'instruire les lecteurs, le thriller judiciaire se donne pour mission de distiller des connaissances sur le droit et la procédure pénale. Ainsi, dans une collaboration entre la fiction et la législation, les réalités du monde juridique sont découvertes à travers les méandres de la création littéraire.

Mots clés : Droit pénal, Fiction, Paralittérature, Thriller judiciaire.

FICTION AND LEGISLATION : THE LEGAL THRILLER FOR THE PROMOTION OF CRIMINAL LAW IN *LES ABÎMES*

Abstract: The novel is a genre whose composition is generally based on social facts. As far as the legal thriller, the plot makes an incursion into the legislative domain. It is a branch of crime fiction, generally classified in the field of paraliterature. It has the particularity of using legal actors: lawyers, judges, magistrates and prosecutors to lead investigations in order to unmask the guilty party or parties involved in crimes. In the legal thriller, fiction and legislation come together to highlight the specific features of the legal system, and in particular those of French society. In the work entitled '*Les Abîmes*', a collection of short stories, these specific features are identified in three narratives in which the place given to legal issues is much broader. Our aim

¹ *Les Abîmes* : 2023, Nantes, Zaleucus. C'est un recueil de trois romans courts à savoir « Tarmac Sanglant » de Bertrand Crapez ; « Hugo » de Marie Devois et « Pierre Benoit en voit de toutes les couleurs » de Hervé Gaillet.

in this paper is to show that while one of the major functions of the novel is to instruct readers, the legal thriller sets itself the task of distilling knowledge about the law and criminal procedure. Thus, in a collaboration between fiction and legislation, the realities of the legal world are discovered through the twists and turns of literary creation.

Keywords: Criminal law, Fiction, Legal thriller, Paraliterature.

Introduction

La paralittérature a longtemps été considérée comme l'ensemble des textes sans finalité utilitaire que la société n'admet pas comme étant de la littérature. Malgré sa forte audience auprès des lecteurs, cette catégorie de texte a enregistré de nombreux commentaires péjoratifs avant de se frayer un chemin sur la scène littéraire. L'une des raisons majeures évoquées pour leur dénigrement reste le fait qu'ils soient construits sur la base de formules stéréotypées, possédant des caractéristiques permettant de les identifier facilement aussi bien sur le plan structurel que thématique. Le roman policier est classé dans cette catégorie d'œuvres. Cependant, sa variante dénommée thriller judiciaire évoque des sujets d'autant plus attractifs qu'instructifs pour les lecteurs puisqu'il concentre son intérêt sur des questions purement législatives. On y découvre une interaction productive entre la fiction et les notions juridiques tout à fait utiles pour le bon fonctionnement des sociétés humaines. Il devient alors primordial d'avoir un autre regard sur cette catégorie de textes paralittéraires. À travers le sujet : « Fiction et législation : Le thriller judiciaire pour la promotion du droit pénal dans *Les Abîmes* », nous entendons examiner la manière dont le roman représente les acteurs, procédures et principes fondamentaux du droit pénal. Les réflexions menées tournent autour des questions suivantes : comment le droit est-il mis en fiction dans le thriller judiciaire ? En d'autres termes, comment la fiction pénètre-t-elle l'univers de la législation dans le thriller judiciaire ? Quels intérêts cette association apporte-t-elle au monde littéraire ainsi qu'à la société ? L'hypothèse formulée est que si l'une des fonctions majeures du roman est d'instruire le lecteur alors le thriller judiciaire se donne pour mission de distiller des connaissances sur le code et la procédure pénales. En outre, le thriller judiciaire rassemble sur un même espace fiction et données juridiques pour promouvoir les intérêts du droit pénal.

Pour étudier efficacement cette collaboration entre la fiction et le monde juridique, l'analyse structurale du récit semble la mieux indiquée. Notre démarche est d'identifier et d'analyser, dans les différents récits qui composent *Les Abîmes*, les unités de signification qui suscitent un rapprochement entre la paralittérature et le droit pénal. Le but final étant de dégager le sens immanent des textes tout en faisant ressortir le bien-fondé de la relation qui unit la fiction et le droit autour du thriller judiciaire. Ainsi, dans le déroulé de cette étude, un bref aperçu sera donné aux deux occurrences mises en exergue à savoir le thriller judiciaire et le droit pénal. L'exploration du monde juridique dans une analyse des éléments structurels des récits nous révélera le lien entre la fiction et le droit avant de montrer les avantages de cette collaboration notamment dans le monde littéraire et dans la société.

1. Bref aperçu des notions de droit pénal et thriller judiciaire

Il importe, avant tout propos, de dégager les contours des notions essentielles convoquées dans cette étude. Il s'agit notamment du « droit pénal » et du « thriller judiciaire ».

1.1. Le droit pénal

Pour définir le droit pénal, il nous faut avoir une connaissance quoique vague de la notion générale de « droit ». Cependant, à l'issue de notre incursion dans l'univers juridique nous comprenons que vouloir donner une définition claire, exacte et précise de la notion de droit dans cette étude serait beaucoup trop prétentieux de notre part. Car, lorsqu'on se réfère à cette affirmation de B. Barraud (2017, p. 9), il prévient quiconque veut l'entendre qu'« En souhaitant réfléchir à nouveau frais à la définition du droit, on touche forcément à un nid de guêpe ». Il affirme encore que :

Y compris parmi les facultés de droit, on reste souvent sans réponse face à la question « qu'est-ce que le droit ? » - ou plutôt les éléments de réponse sont si divers et parfois contradictoires qu'il en devient difficile de se représenter avec précision le phénomène juridique et ses contours, difficile de déterminer sa substance et délimiter ses frontières. Le concept de droit est peut-être le concept le plus polysémique de toute la culture juridique. (B. Barraud, 2017, p. 13).

On arrive à déduire aisément, des propos de cet auteur, que la définition du droit est un exercice quasi complexe. Jusqu'à nos jours, la science juridique consignée sous le terme « droit » n'a pas encore de définition claire et précise.

Cependant, pour les besoins de cette étude, il est important de nous appuyer sur un repère. Ainsi, nous nous référerons à l'approche définitoire du mot « droit » donnée par le dictionnaire Le Robert. Il énonce clairement que le droit, de façon générale, désigne l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les membres d'une société, définissant ce qui est autorisé, interdit ou obligatoire. Le droit se composerait de lois et de règles édictées pour le bon fonctionnement de la société humaine. C'est règles sont imposées aux individus et leur violation implique des sanctions, des amendes, des peines d'emprisonnement, des travaux d'intérêt public imposée par l'autorité public.

Dans sa composition, le droit est scindé en deux branches essentielles à savoir le droit public et le droit privé. Chaque branche se subdivise en plusieurs spécialités. Le droit pénal généralement rattaché au droit public, est la partie de la législation qui s'occupe des infractions commises et des peines associées à chaque type d'infraction. Selon O. Décima *et al.*, (2024, p. 13) : « les transgressions les plus graves, celles qui portent le plus gravement atteinte à l'ordre public et qui exposent leurs acteurs aux sanctions les plus sévères occupent une place prépondérante dans l'histoire et la culture de l'humanité. » En d'autres termes, le droit pénal, en plus d'être un droit répressif, fait référence à la défense des valeurs, normes et comportements jugés essentiels pour le respect de l'ordre public et pour la protection de la société. Comme pourrait le prouver cette assertion :

le droit pénal est indissociable de la sanction pénale qui lui confère sa nature même. Les autres branches du droit déterminent des comportements fautifs mais le droit pénal prévoit pour les personnes responsables des peines prononcées dans l'intérêt de toute la société et non d'une autre personne ou d'un groupe de personnes. (O. Décima *et al.*, 2024, p.13).

Il faut en retenir que lorsque les infractions sont avérées, le droit pénal prescrit des sanctions allant des contraventions jusqu'aux peines privatives de liberté. Il donne les outils qui permettent d'analyser n'importe quelle infraction ou délit qu'un individu aurait commis.

Dans *Les Abîmes*, le premier lien établi entre la fiction et le droit pénal se découvre à travers la profession des personnages qui peuplent les récits. Comme nous le remarquons dans cet extrait :

À un moment de ses études de droit, Raphaël ne savait plus vraiment s'il voulait devenir avocat ou magistrat. Défendre ou punir. En revanche, il n'avait jamais eu aucun doute sur sa spécialité : le droit pénal. Et le droit

pénal, depuis le début de son stage au tribunal, il le prenait en pleine figure en se confrontant à la réalité du travail sur le terrain. (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 77)

Ce lien va bien au-delà de la simple mention faite aux professions. Il s'accroît par l'accès que les récits donnent aux règles, les réglementations, l'éthique professionnelle du monde juridique.

1.2. Le thriller judiciaire

Le terme « thriller judiciaire » est composé de deux occurrences à savoir « thriller » et « judiciaire ». Le mot « thriller » est un anglicisme qui provient du verbe *to thrill* (faire frémir ; qui donne des frissons). D'ordinaire, il désigne un type de roman qui raconte une énigme criminelle essentiellement concentrée sur l'enquête initiée autour d'un crime. Il est une branche de la paralittérature, une sorte de récit policier qui s'écarte radicalement du traditionnel roman à énigme. Sa particularité réside alors dans sa capacité à toucher le lecteur en déclenchant en lui des émotions ou des sensations fortes.

Avec l'ajout de l'adjectif « judiciaire » se rapportant au domaine juridique et faisant référence au droit, on a une variante du thriller qui fixe son objet sur tout ce qui tourne autour des questions législatives. De ce fait, dans le thriller judiciaire, en plus de mettre l'accent sur l'enquête dans la résolution d'un crime perpétré, la primeur revient également à la thématique juridique dans le récit. Si dans les polars ordinaires la résolution de l'énigme est généralement confiée à un policier ou un détectif chevronné, dans le thriller judiciaire, il revient aux spécialistes du droit de montrer comment les enquêtes suivent différentes étapes à leur niveau et surtout comment des codes et des préalables juridiques sont à respecter dans une affaire à élucider. En faisant montre de connaissances juridiques autour des questions de meurtre, les hommes de loi mettent généralement l'accent sur le règlement des faits délictueux et des infractions, en un mot, sur tout ce qui est perçu comme transgressif aux interdits sociaux.

Il est cependant important de mentionner que cette branche de la paralittérature est encore moins populaire dans la littérature française. Aujourd'hui, sa promotion est faite en France par une jeune maison d'édition créée en 2021 dénommée Zaleucus Éditions. Son créateur est un avocat au barreau de Nantes du nom de Julien Monnier. Il fait le choix de mettre un accent particulier sur ce genre suite au constat de son exploitation insuffisante dans la littérature française.

L'œuvre *Les Abîmes* demeure l'une des premières productions de cette jeune maison d'édition. Elle est composée de trois récits que sont « Tarmac sanglant » de Bertrand Crapez ; « Hugo » de Marie Devois et « Pierre Benoit en voit de toutes les couleurs » de Hervé Gaillet. Ces récits sont réunis par la thématique du meurtre sur laquelle des acteurs judiciaires mènent des investigations afin de déceler les éventuels coupables. Ils utilisent alors le milieu juridique comme cadre général de l'histoire mais aussi et surtout « comme l'une des sources principales des ressorts de l'intrigue exprimé dans une langue reproduisant les pratiques langagières (lexicales et discursives) de ce milieu ». (M. Petit, 2000, p. 173-174). C'est dans la résolution des énigmes autour des meurtres que nous recensons dans le thriller judiciaire des références ramenant le lecteur dans une mise en fiction du système judiciaire pénal français.

2. La représentation de droit pénal dans *Les Abîmes*

En découpant les récits en unités sémantiques², on découvre que des indices caractériels du système judiciaire pénal tels que le droit pénal et la procédure pénale se retrouvent au cœur des récits dans le thriller judiciaire.

2.1. Les unités sémantiques du droit pénal dans *Les Abîmes*

Meryeme Zinoune (2021, p. 49-54), se prononçant sur la méthodologie de l'analyse structurale du récit de Barthes, explique que :

Suivant une démarche structurale et ayant pour problématique de base l'existence ou pas de « règles combinatoires » auxquelles obéirait le récit, Barthes aspire à mettre à jour un modèle hypothétique d'analyse narrative qui découvrirait cette sorte de grammaire des récits. Ainsi, pour arriver à cette syntaxe, Barthes part du principe que le lecteur produit le sens en choisissant une sémantique précise du texte et en décodant ses signes. Il s'agit de découper le texte en unité sémantique, d'y détecter les connotations, d'en reconstruire les codes (culturels, symboliques, sémiques, ...) et d'interpréter.

De l'avis de cette critique, à travers la méthode structurale, Roland Barthes propose au lecteur de disséquer les composantes du récit afin de mettre en avant des éléments spécifiques. Le but essentiel visé par cette opération est de produire du sens à travers l'interprétation des différentes unités de signification dégagées dans un récit donné. Cette méthode d'analyse textuelle

² Une unité sémantique est un segment de langue qui est porteur de sens. Cela peut être un mot, mais aussi une combinaison de mots qui forment une unité fonctionnelle.

inspirée par le linguiste Ferdinand de Saussure et l'anthropologue Claude Lévi-Strauss permet de comprendre le sens du texte en étudiant les relations qui unissent les différents éléments qui le composent. Dans le cas de cette étude, le recensement des unités de signification tourne autour de tout ce qui fait référence au droit pénal. Notre objectif étant de démontrer qu'il y a un accord tissé entre ce type de droit et la fiction dans le thriller judiciaire. Ainsi, dans la morphologie des trois récits qui composent *Les Abîmes*, on recueille aisément des mots, des expressions ainsi que d'autres indices qui renvoient directement au droit pénal. Ce sont notamment le champ lexical, l'omniprésence des infractions, la présence du système judiciaire pénal dans les méthodes d'enquête et surtout le respect de la procédure pénale. Ces notions empruntées au domaine juridique pénal sont des unités sémantiques et fonctionnelles qui unissent la fiction et le droit dans les récits.

Le droit pénal s'annonce dans le thriller judiciaire avec l'exploitation du vocabulaire dédié à cette catégorie juridique. Les mots et expressions d'ordinaires employés dans la juridiction pénale constituent, dans le roman, des unités sémantiques capables d'attester de la présence de cette branche du droit dans le récit. Il faut souligner que chaque domaine, en effet, se signale avec un vocabulaire bien spécifique, ce qui constitue en général le champ lexical de ce domaine donné. Ces mots et expressions, lorsqu'on les rencontre dans un quelconque environnement, renvoient directement au domaine auquel ils se rapportent. Le thriller judiciaire convoque en son sein le lexique du système judiciaire pénal et on le retrouve partout dans les récits. Étant donné que, dans leur composition, les récits tournent généralement autour des meurtres et des infractions, ils développent des points communs entre ce qui constitue l'essence du droit pénal et celle du thriller. Ainsi, l'exploitation du crime concentre une association de la formule stéréotypée du thriller avec des termes liés à la répression des infractions et à la justice pénale. On peut recenser des éléments lexicaux tels que : « les gendarmes » (p. 9, 54, 57) ; « un cadavre » (p. 11) ; « l'officier de police judiciaire » (OPJ) (p. 14, 54) ; « la contrebande » (p. 24), « la garde à vue » (p. 32) ; « l'agresseur » (p. 51) ; « la victime » (p. 51) ; « le braquage » (p. 55) ; « des relevés d'empreintes » (p. 51) ; « auteur présumé » (p. 52) ; « le magistrat » (p. 51, 52) ; « un magistrat du parquet » (p. 53) ; « magistrat pénaliste » (p. 70) ; « l'infraction » (p. 53, 81) ; « un meurtre » (p. 120) ; « la victime » (p. 112, 121) « le procureur » (p. 54), « le substitut du procureur » (p. 54) ; « le juge d'instruction » (p. 75) ; « l'avocat » (p. 32, 58, 77), « les enquêteurs » (p. 46) ; « la procédure » (p. 59) ; « le droit

pénal » (p. 77). Ces lexèmes sont disséminés un peu partout dans les récits, aussi bien dans le discours narratologique que dans les propos des différents personnages. Dans le langage du droit pénal, ces mots et expressions peuvent être classés entre ceux qui sont relatifs aux infractions (crime, délit, contravention...), aux sanctions (peine, amende, emprisonnement ...), aux procédures (procédure pénale, tribunal, juge) ainsi qu'aux acteurs impliqués (avocat, procureur, magistrat...). Ces unités sémantiques témoignent de la familiarité que le thriller judiciaire entretient avec le droit pénal.

Outre le champ lexical, une autre unité sémantique que nous pouvons exploiter comme indices caractériels du droit pénal dans les différents récits qui forment *Les Abîmes* reste l'implication des hommes de loi (Magistrat, Procureur, substitut du procureur). L'ensemble des trois récits présente ces acteurs judiciaires en action soit en tant qu'enquêteurs, soit simplement en tant que coordinateurs des enquêtes. Leur présence montre comment la collecte des preuves et la recherche des coupables aux infractions, délits et crimes judiciaires se passe. Ces hommes de loi interviennent comme les personnages essentiels ou plus explicitement comme les acteurs principaux mis en scène dans les récits.

Dans « Tarmac sanglant », les personnages principaux sont deux agents de la compagnie de gendarmerie Charles de Gaule. Il s'agit notamment de Thomas Lacourt et de L'Adjudant Pershing, qui collectent des preuves pour comprendre la mort d'un jeune clandestin Sénégalais dont les restes ont été découverts sur le tarmac de l'aéroport Charles De gaule. Dans « Hugo » de Mari Devois, Hugo Mestre, le personnage principal du récit est un futur magistrat pénaliste qui tente de se familiariser aux réalités du métier en tant que stagiaire au palais de justice de Beauvais. Dans le récit de Hervé Gaillet intitulé « Pierre Benoit en voit de toutes les couleurs » la priorité des actions revient à l'inspecteur Ferdinand Fraise de la 1^{ère} Brigade spéciale de Paris, habitué des affaires criminelles » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 112). Leur implication est d'autant plus significative puisqu'elle constitue un véritable point d'intercession entre la fiction et le droit pénal dans le thriller judiciaire.

Cependant, dans la traque des contrevenants aux lois, des règles sont à respecter par ces hommes de loi pour ne pas tordre le cou au droit lors des recherches d'indices et de preuves dans une enquête. Ainsi, l'exploitation des acteurs juridiques en tant que personnages projettent le déroulement des enquêtes dans un réalisme. Ils sont les garants de la bonne marche des

enquêtes et les défenseurs de l'intérêt public ainsi que celui des victimes dans une affaire pénale.

Par ailleurs, puisque le but premier du droit pénal est de lutter contre toutes formes de délinquance dans la société, la nature des affaires rencontrées dans les récits de *Les Abîmes* peut être également considérée comme une unité sémantique renvoyant au droit pénal. En effet, la majorité des histoires qu'on y rencontre sont à caractère dangereux pour la quiétude sociale. C'est dans la recherche de solutions pour éradiquer ce type d'actes commis que le thrilleur judiciaire fait intervenir les réalités du droit pénal. On y décèle d'office la résolution des affaires criminelles, une tâche dévolue au droit pénal comme l'essence du genre. De ce fait, les points essentiels dans les trois récits de l'œuvre demeurent les questions pénales avec la mise en place de stratégies pour retrouver les délinquants.

Hormis les affaires de meurtre, plusieurs délits et infractions révèlent parfois d'autres affaires pénales telles que le trafic de drogue, la corruption, les viols ou les suspicions de viol, le vol sous différentes formes, les braquages, etc. Nous en relevons quelques-unes dans les extraits suivants : « Des diamants, des trésors archéologiques volés [...]. Les trafics en provenance d'Afrique sont légions. » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 40) ; « Il [Le Magistrat] passa vite à l'affaire suivante en priant pour qu'elle ne le plonge pas dans un désarroi encore profond « Suspensions viol sur ado. 14 ans. Auteur présumé : beau-père. 55 ans » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 52) ; « Une affaire en cours. Le braquage d'une station-service, avant-hier. L'homme vient d'être interpellé. L'OPJ de Clermont l'a placé en garde à vue. Il rappellera dès que l'avocat sera arrivé et qu'ils pourront auditionner le mis en cause. » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 55). Dans les aventures de ces actants se dévoilent également des informations sur la procédure pénale.

2.2. La procédure pénale dans *Les Abîmes*

Ayant pour objet : « l'ensemble des règles relatives à la recherche et au jugement des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction » (O. Décima et al., 2024, p. 15), la procédure pénale désigne l'ensemble des règles et des étapes qui structurent la recherche, la poursuite et le jugement des auteurs d'infractions dans le cadre d'une enquête ou d'un procès pénal. Cette procédure est un pilier essentiel de tout système judiciaire pénal. Elle définit la manière dont les autorités enquêtent sur les différentes infractions,

traduisent les suspects en justice et garantissent un procès équitable à ceux-ci. Autrement dit, la procédure pénale réunit toutes les règles applicables depuis la découverte de l'infraction jusqu'à la fin du procès. Son enjeu réside à la fois dans la protection de l'ordre public et des justiciables contre les infractions et dans la protection des libertés individuelles.

La procédure pénale regroupant un ensemble de processus étroitement lié au droit pénal se retrouve dans les récits de *Les Abîmes*. Elle est appliquée dans l'exécution des étapes telles que les enquêtes, les poursuites, l'instruction et le jugement essentiel. Elle est dotée d'un code qui doit être scrupuleusement respecté au risque de tomber soi-même sous le coup de la loi. Dans ces quelques extraits tirés des récits, les mises en fiction des divers cas d'infraction et de délit contiennent des phases essentielles qui mettent en avant le processus répressif :

Il avait observé pendant quatre heures d'affilée le substitut de permanence. Le téléphone sonnait. Le magistrat décrochait, questionnait, prescrivait des actes d'enquête, ordonnait que l'on convoquait le mis en cause devant le tribunal. Une procédure commençait toujours par-là. Une décision d'un magistrat du parquet. Le premier maillon de la chaîne. Sans cette décision, un fait resterait un fait. C'était lui qui décidait d'en faire une infraction. De déclencher... ou non... les poursuites. De transformer un homme ordinaire en délinquant. (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 53).

Le magistrat dans une enquête, doit savoir poser la question pertinente, déjouer les pièges, avoir la certitude de prendre la bonne décision (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 54).

L'affaire Mercier était intéressante tout comme l'était celle de l'Alabama. Hugo avait pu se rendre compte à la lecture du dossier de tout ce qu'avait dû décider le juge d'instruction pour tenter de faire jaillir la vérité : audition, confrontation, expertise. (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 99).

Avec l'utilisation des autorités judiciaires comme actants, nous découvrons que toute enquête menée dans une affaire pénale quelconque ne se fait pas de façon hasardeuse. Elle doit se tenir dans le respect, on pourrait dire strict, des règles procédurales bien définies et suivant un code pénal établi. En un mot, il y a des étapes à franchir et surtout à respecter dans le règlement de toutes affaires à caractère pénal. Lors de la constatation d'une infraction pénale, un ensemble de règles préalablement définies structurent les enquêtes. Toutes les personnes impliquées dans une procédure pénale ont des responsabilités et

des tâches bien précises. Elles doivent agir selon les dispositions prévues par la loi car le bon déroulement de toute enquête est conditionné par l'établissement d'un lien constant entre les enquêteurs qui œuvrent sur le terrain, sur le lieu du crime et le magistrat qui autorise l'exécution de toutes les actions comme le prouve cette phrase : « Le magistrat décrochait, questionnait, prescrivait des actes d'enquête, ordonnait que l'on convoquait le mis en cause devant le tribunal. Une procédure commençait toujours par là. » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 53). Dans les récits, ce lien est matérialisé, la plupart du temps, par les nombreux appels téléphoniques que le magistrat ou le substitut reçoit de la part des OPJ (Officiers de Police Judiciaire). Tout dans une procédure est dicté, ordonné et autorisé par le magistrat. Il demeure de loin le point névralgique dans toute procédure pénale. Il est le prescripteur de toutes actions dans le déroulement d'une enquête judiciaire comme nous le constatons dans l'extrait suivant : « Il avait observé pendant quatre heures d'affilée le substitut de permanence. Le téléphone sonnait. Le magistrat décrochait, questionnait, prescrivait des actes d'enquête, ordonnait que l'on convoquait le mis en cause devant le tribunal ». (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 53).

Dans l'exécution de la procédure judiciaire, nous retenons qu'il ne faut surtout pas négliger le moindre détail. Toute la chaîne de la procédure doit être scrupuleusement suivie pour ne pas passer à côté d'un indice important dans les affaires à élucider. Examinons ce fait dans ces extraits tirés des différents récits : « Hugo se réveilla en pleine forme. Pour une fois, son sommeil n'avait pas été peuplé de cauchemars. Il n'avait pas cherché en vain tel article qui n'existait pas dans le code pénal. Il n'avait pas fait d'erreur en calculant la durée d'une garde à vue. » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 78). « Il s'agissait du rapport sur l'audition du braqueur de la station-service. Ce dernier avait fait usage de son droit de se taire. » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 58). « Une affaire en cours. Le braquage d'une station-service, avant-hier. L'homme vient d'être interpellé. L'OPJ de Clermont l'a placé en garde à vue. Il rappellera dès que l'avocat sera arrivé et qu'ils pourront auditionner le mis en cause. » (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 55). L'information qu'on retient dans ces extraits est que lorsqu'ils sont interpellés, même les auteurs présumés d'un délit pénal ont aussi des droits qui doivent être respectés. Ce sont entre autres le droit à la présomption d'innocence, le droit à un procès équitable, le droit à la défense à savoir le droit à un avocat. Le prévenu a le droit de choisir de ne parler qu'en

présence de ce dernier lorsqu'il est interpellé. Tout individu accusé d'une infraction peut recourir à ces droits que la société lui concède. La convocation du droit pénal dans le thriller judiciaire est de nature à populariser les connaissances sur ce type d'informations utiles pour le bon fonctionnement d'une société, notamment de la société française.

3. Interaction entre fiction et droit dans le thriller judiciaire pour une utilité sociale

À ce stade de notre étude, nous pouvons dire que le thriller judiciaire renferme l'une des valeurs les plus importantes dans le monde littéraire, à savoir celle de servir à la cause sociale. La raison en est que le genre aide à l'enseignement du droit pénal. À cet effet, on peut lui reconnaître une dimension ontologique.

3.1. Le thriller judiciaire pour l'enseignement du droit pénal

Il devient primordial pour tout citoyen d'une quelconque société de connaître ses droits, de savoir les limites que lui fixent la juridiction de son pays afin de pouvoir en tirer profit et surtout de pouvoir vivre au quotidien dans ces limites. Ainsi, l'enjeu du thriller judiciaire se saisit dans une perspective didactique. Dans la prise en considération des différents éléments des récits, la fiction déploie un canevas d'enseignement du droit pénal. On en déduit alors que la relation entretenue par le droit et la fiction dans le thriller judiciaire est d'abord instructive avant de paraître ludique. L'utilité du genre se dégage dans le transport des connaissances sur le droit et de la procédure pénale mis en avant dans un cadre fictionnel. La place que cède la fiction au droit revient à faire découvrir les normes juridiques au grand public, c'est-à-dire au lecteur. Il est vrai que la fiction relève du domaine de l'imagination mais ici la création s'appuie sur des situations réelles dans lesquelles le droit, notamment le droit pénal, est mis en avant et doit être appliqué. Les meurtres, les infractions et les délits qui pullulent dans la trame de chaque récit sont des faits qui relèvent de la juridiction pénale. Ainsi, le thriller, en plus de sa fonction première qui est de faire frémir le lecteur, ouvre la voie à l'exploration du monde juridique ainsi qu'aux réalités pénales.

Les trois récits de *Les Abîmes* contribuent, d'une manière ou d'une autre, à promouvoir voire à vulgariser la justice et la procédure pénale. Ils montrent clairement la liaison entretenue entre le droit pénal et la création littéraire. Dans cette liaison, la fiction devient un moyen adéquat de diffusion des

connaissances juridiques notamment pénales quand le droit à son tour rehausse l'image du genre auprès des lecteurs. C'est alors une coopération tout à la fois utile que bénéfique que chaque entité tire de sa rencontre avec l'autre comme nous pouvons le remarquer dans cette assertion de F. Ost (2001, p. 9). Il déclare que « Entre le "tout est possible" du geste littéraire, et le "tu ne dois pas" de l'impératif juridique, il y a interaction au moins autant que confrontation ».

Aussi, en replaçant les enquêtes dans un contexte réel, c'est-à-dire dans un univers juridique et en insistant sur la participation des hommes de loi, le lecteur découvre la face cachée des enquêtes mais également les différentes étapes que celles-ci suivent. Mais cet aspect ne demeure pas l'unique bénéfice que le lecteur tire de sa rencontre avec le thriller judiciaire. Il profite des connaissances sur les acquis juridiques en tant que citoyen d'une société donnée. À travers ces propos tenus par Hugo, on retient, par exemple que chaque individu peut faire recours à la justice lorsqu'il se sent victime d'une quelconque faute. Il a la possibilité d'adresser directement une plainte au Procureur de la République en vue de le rétablir dans ses droits. Cette information est lisible dans cet extrait tiré du récit de Marie Devois :

Il s'agissait de courriers adressés directement au procureur de la République par des personnes qui, souvent, expliquaient avoir été victimes d'infractions pénales et se plaignaient d'avoir été éconduites par les services de police ou de gendarmerie. On trouvait de tout dans ces lettres. Beaucoup de faits qui ne concernaient pas la justice pénale. D'autres qui, au contraire, s'ils étaient avérés, constitueraient des infractions pénales qu'il aurait à traiter. (B. Crapez, M. Devois, H. Gaillet, 2023, p. 61).

Le thriller judiciaire montre alors le caractère à la fois normatif et répressif du droit pénal. Il dit au lecteur ce qui doit être concernant les règles imposées et surtout ce qui advient des contrevenants à ces règles à savoir les sanctions déterminées. Les contours du droit pénal divulgués aux travers du produit de la fiction offrent un aperçu quand bien même partiel des réalités judiciaires. Le résultat de cette collaboration enseigne des connaissances utiles aux lecteurs. Ainsi, le droit et la fiction se retrouvent dans le champ de la création littéraire pour ne pas seulement divertir mais pour enseigner, pour transmettre des connaissances utiles pour une vie harmonieuse en société. De par cet objectif, on peut conférer au genre un statu ontologique.

3.2. *Du statu ontologique du thriller judiciaire*

Le thriller judiciaire se classe parmi les FASP (Fiction à substrat professionnel). De par sa nature à vouloir divulguer les connaissances qui tournent autour du droit pénal, une forme de droit visant à recadrer tous ceux qui volontairement ou involontairement violent les règles qui régissent le bon fonctionnement de la société, le genre devient un outil ontologique. C'est à dire la branche paralittéraire qui envisage le bien-être et le bon-vivre des hommes dans leur société gangrenée par l'insécurité et la délinquance. C'est à ce titre que le thriller judiciaire devient une illustration fictionnelle des règles et de la procédure propre au droit pénal. Dans de telles conditions, cette catégorie de texte paralittéraire entretient un rapport très étroit avec la transformation de la société humaine. Il est vrai que les récits découlent de la pure fiction mais ceux-ci sont calqués sur les méfaits de la société. Ils revêtent, à travers leur intérêt pour les choses juridiques, des enjeux socio-politiques. La preuve en est que les histoires mises en scène dans le thriller judiciaire sont calquées sur des faits sociaux avérés. Ces histoires sont plutôt des voies à suivre ainsi que des expériences enrichissantes que les lecteurs découvrent. En effet, avec l'évolution du monde, les questions de meurtre, de banditisme et de délinquance ne cessent de s'accroître et d'alimenter le quotidien des hommes. Or, il devient inévitable que le commun des mortels sache comment ces questions sont traitées par les juridictions compétentes. Vu sous cet angle, la fiction aide, dans la simulation des faits sociaux, à la diffusion des lois et règles que le droit propose pour organiser la vie en société. Le thriller judiciaire joue alors le rôle d'éveilleur de conscience autour des faits dangereux de la société.

Le thriller judiciaire, de ce fait, agit pour la transformation de notre société. Car, comme le dit ce célèbre adage, « nul n'est censé ignorer la loi ». Ce qui sous-entend qu'aucun être vivant dans une société donnée ne peut se défendre d'une infraction commise en invoquant son ignorance aux règles et aux lois prescrites. Chaque individu doit non seulement connaître mais aussi se conformer aux règles juridiques afin de s'assurer une bonne vie en société. Il est aussi bon de savoir que chaque être qui fait partie d'une société bénéficie de facto d'une liberté. Mais cette liberté est circonscrite dans la limite de ce que le droit prescrit afin que la liberté de chacun ne soit aucunement nuisible à celle des autres. L'une des fonctions qu'on pourrait attribuer au thriller judiciaire est celle de faciliter la connaissance des prescriptions pénales. Ainsi, même si un procès est fait aux œuvres classées dans la catégorie paralittéraire

parce qu'elles sont accusées de ne pas être conformes aux exigences de la littérature pure, le thriller judiciaire, à travers la mise en avant du droit pénal, démontre l'importance de cette catégorie d'œuvre littéraire qui se soucie du devenir de l'homme dans la société.

Conclusion

En définitive, le thriller judiciaire répond parfaitement au constat fait par D. Viart (2013, p.13) qui précise que : « Depuis plus de trois décennies, la littérature française connaît un prodigieux renouvellement de ses formes et de ses enjeux. » Le renouvellement des enjeux de la paralittérature se saisit dans sa rencontre avec le droit. Par le thriller judiciaire, la fiction tisse désormais un lien indéniable avec le monde juridique. Les unités de signification intégrées à la structure du texte telles le lexique, les personnages mis en action, et l'exploitation des réalités afférentes au droit pénal créent une jonction entre l'univers fictionnel et la juridiction pénale. L'importance de la thématique choisie dans le genre permet ainsi de combattre les idées reçues sur les œuvres paralittéraires car il est traversé par des informations didactiques exploitables pour l'acquisition des connaissances en droit pénal.

En réduisant les récits à des séquences qui révèlent la relation entre la science juridique et la fiction, on découvre que le but visé par le thriller judiciaire est d'abord didactique avant d'être ludique. Cette branche de la paralittérature qu'est le thriller judiciaire devient utile pour la société et pour l'ensemble des lecteurs qui savent en tirer profit.

Références bibliographiques

- BARRAUD Boris, 2017 : *Qu'est-ce que le droit ? Théorie syncrétique et échelle de juridicité*, Paris, L'Harmattan.
- BARTHES Roland, 1966, « Introduction à l'analyse structurale du récit », in *Communication*, volume 8
- CRAPEZ Bertrand, DEVOIS Marie, GAILLET Hervé, 2023, *Les Abîmes*, Nantes, Zaleucus.
- DÉCIMA Olivier, DETRAZ Stéphane, VERNY Édouard, 2024, *Droit pénal général 6^e édition*, Paris, Lextenso, collection cours.

OST François et al, 2001, « Le droit au miroir de la littérature » in *Lettres et lois le droit au miroir de la littérature*, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, p. 7-10.

PETIT Michel, 2000, « Le paratexte dans la fiction à substrat professionnel », in *Bulletin de la société de stylistique anglaise* (21), « Texte et paratexte » : actes du colloque de Nanterre, pp 173-195.

VIART Dominique, 2013, *Anthologie de la littérature contemporaine française, romans et récits depuis 1985*, Paris, Armand Colin.

ZINOONE Meryeme, 2021, « Roland Barthes : Le Structuralisme, entre analyse de récit et analyse de l'image » *Séméion Méditerranée*, no 5 (février).